

U.S.-Middle East Partnership Initiative



# LES COMPÉTENCES DES INSPECTEURS

Élaborées dans le cadre du programme de partenariat scolaire



CREATIVE ASSOCIATES INTERNATIONAL



World Learning  
SIT Graduate Institute

# Les Compétences des inspecteurs

Élaborées dans le cadre du programme de partenariat scolaire

U.S.-Middle East Partnership Initiative



CREATIVE ASSOCIATES INTERNATIONAL<sup>INC</sup>



World Learning  
SIT Graduate Institute

## LES COMPÉTENCES DES INSPECTEURS

### Introduction

Le Programme des écoles partenaires a été financé par le biais du Département d'État, Bureau des Affaires du Proche-Orient, Office de l'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI). Le MEPI est un programme unique conçu pour nouer le dialogue directement avec les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), et investir dans leurs populations. Le MEPI œuvre pour créer des partenariats dynamiques avec les citoyens afin d'encourager le développement de sociétés pluralistes, participatives et prospères à l'échelle de la région du MENA. Le MEPI établit des partenariats avec des organisations non gouvernementales locales, régionales et internationales, ainsi qu'avec le secteur privé, des institutions académiques et les gouvernements. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le MEPI à : [www.mepi.state.gov](http://www.mepi.state.gov).

Le Programme des écoles partenaires a été offert en collaboration avec le ministère algérien de l'Éducation nationale, et exécuté par « Creative Associates International, Inc. » et le « World Learning/School for International Training (WL/SIT) Graduate Institute ». Le Programme démarra en 2005 et se poursuit jusqu'à l'été 2010, inclus.

Le développement de curriculums scolaires suivant une approche par compétences se trouve au cœur des objectifs du ministère de l'Éducation nationale. Le MEPI/Programme des écoles partenaires a orienté ses efforts pour favoriser ce processus en œuvrant avec le ministère pour garantir que l'éducation en matière d'anglais dans les écoles algériennes soit réalisée par des enseignants et des superviseurs ayant acquis une formation de haute qualité de bonne pratique internationale pour la mise en œuvre et la supervision d'un syllabus de langue axé sur les compétences. À cette fin, des cadres de compétences ont été mis au point pour mesurer le progrès en termes d'objectifs linguistiques et pédagogiques de diverses parties prenantes dans le cadre de l'éducation : les apprenants d'anglais des collèges et des lycées (Se référer au Cadre algérien d'anglais, ou AEF) ; les enseignants des collèges et des lycées (Se référer au Cadre de compétences des enseignants, ou TCF) et les inspecteurs d'anglais. Les compétences des inspecteurs font l'objet du document ci-joint. Sur le plan international, on considère nettement que les normes, ou compétences, établies pour les élèves et les enseignants ont contribué à la qualité et à la performance en matière d'enseignement et d'apprentissage.

Au cours de l'année académique 2008-2009, le MEPI/PSP a mené un programme approfondi de formation pour 55 inspecteurs à l'échelle de l'Algérie. Dans ce contexte, un ensemble de compétences professionnelles ont été mises au point afin d'apporter aux inspecteurs des objectifs au regard de la qualité et de la performance. Les instructeurs du WL/SIT ont œuvré avec les inspecteurs pendant la durée du cours pour énoncer des normes et des directives destinées aux inspecteurs d'anglais de l'ensemble de l'Algérie, précisant les rôles et les responsabilités des enseignants qu'ils supervisent et forment. Ce cadre leur sert d'appui également pour l'auto-évaluation, le

développement professionnel et le mentorat de nouveaux inspecteurs dans sept domaines principaux. Ceux-ci sont les suivants : connaissances et compétences en matière d'enseignement de l'anglais, compétences réflexives, qualités et compétences interpersonnelles, compétences en matière d'évaluation et de feedback sur la performance des enseignants, compétences en matière de formation et développement, compétences en matière de développement professionnel continu, compétences administratives.

## LES COMPETENCES DES INSPECTEURS

### 1. Connaissances et compétences en matière d'enseignement de l'anglais

L'Inspecteur est capable de :

- 1.1. Décrire et d'expliquer correctement et clairement diverses approches d'enseignement des langues, incluant l'Approche par compétences, le Cadre algérien d'anglais (AEF) et le Cadre de compétences des enseignants.
- 1.2. Utiliser et indiquer aux enseignants le matériel de référence sur l'Enseignement de l'anglais (ELT), ainsi que les matériels complémentaires, incluant ceux qui sont disponibles sur Internet.
- 1.3. Tirer partie efficacement des matériels et des ressources complémentaires offerts lors d'ateliers et du feedback après observation si besoin est.
- 1.4. Lors des ateliers, démontrer des méthodes d'enseignement qui représentent un enseignement performant, telles que les Compétences de l'enseignant correspondantes.
- 1.5. Utiliser et expliquer correctement les termes, les concepts et les abréviations courants se rapportant à l'ELT : les cadres (par exemple, PDP) ; les méthodes et les techniques d'enseignement (surtout celles qui ont trait à l'Approche par compétences) ; le syllabus, les manuels scolaires et le curriculum algériens ; les objectifs SMART, etc.
- 1.6 Reconnaître les compétences, les approches d'enseignement, les formats de leçon et les types d'activité utilisés par les enseignants et être en mesure de suggérer des formats de leçons, des méthodes, des techniques et des activités efficaces appropriées, afin d'aider les élèves à développer les compétences d'anglais.

### 2. Compétences réflexives

L'Inspecteur est capable de :

- 2.1. Penser à la planification de ses ateliers et ses aptitudes en matière de présentation orale : en évaluant ses propres points forts et les domaines à améliorer, d'après les indications révélées lors de l'apprentissage des enseignants, et en énonçant des étapes réalistes et réalisables en vue de cette amélioration.
- 2.2. Penser à ses aptitudes d'observation et sur le feedback des enseignants : en évaluant ses propres points forts et les domaines à améliorer d'après les indications révélées lors de l'apprentissage des enseignants, et en énonçant des étapes réalistes et réalisables en vue de cette amélioration.
- 2.3. D'après sa réflexion et le feedback provenant des enseignants qu'il (ou elle) supervise, modifier son comportement et ses méthodes, et améliorer sa capacité à faciliter l'apprentissage des enseignants lors des visites d'observation, ou d'ateliers.
- 2.4. Penser à ses propres connaissances d'anglais et de l'enseignement de l'anglais. Le cas échéant, discerner les lacunes en matière de savoir-faire et d'aptitudes, et mettre au point des stratégies de développement professionnel autonome.

### 3. Qualités et compétences interpersonnelles

L'Inspecteur est capable de :

3.1. Reconnaître l'influence positive qu'il (ou elle) a sur les autres. Il peut développer et entretenir un rapport avec les enseignants et d'autres inspecteurs, et communiquer une estime positive à leur égard, surtout lorsqu'il s'agit d'offrir ou de recevoir un feedback ou une critique.

3.2. Varier les rôles de l'inspecteur si besoin est, en insistant surtout, mais pas exclusivement, sur celui de facilitateur<sup>\*\*</sup>.

3.3. Refléter une attitude positive en acceptant de recevoir du feedback des enseignants, et en indiquant son engagement en matière de développement professionnel en tant qu'inspecteur.

#### **4. Compétences en matière d'évaluation et de feedback de la performance des enseignants**

L'Inspecteur est capable de :

4.1. Tenir une réunion avant l'observation permettant de préciser à l'enseignant ce qu'il doit attendre de l'observation. L'inspecteur fera en sorte que ses propres objectifs pour l'observation, ainsi que ceux de l'enseignant, soient compris et qu'ils sont tous deux d'accord sur ces points.

4.2. Fournir des notes d'observation efficaces qui sont précises et logiques pour l'enseignant, et qui sont équilibrées en termes de remarques positives et de critiques à l'égard de l'enseignant, en étudiant ses objectifs et ses besoins en matière de développement professionnel.

4.3. Définir correctement et accorder des priorités aux points forts et aux domaines qui mériteraient d'être améliorés au regard de la capacité des enseignants à démontrer les Compétences des enseignants, et pour aider les étudiants à atteindre les compétences de fin d'année visées pour les apprenants.

4.4. Diriger des sessions après observation qui :

- guident les enseignants en premier lieu, mais pas exclusivement, à adopter un style d'auto-évaluation qui reflète un équilibre entre les éléments positifs et les critiques ;
- communiquent un feedback sur la leçon de l'enseignant, qui soit clair, correct et offert de manière coopérative et efficace ;
- en partenariat avec l'enseignant, créer un plan de développement professionnel qui inclut des stratégies pour une amélioration un apprentissage continu.

4.5. Préparer un rapport final d'inspection qui soit de nature informative plutôt que sommative ; qui reflète le travail de l'enseignant sur la planification et la présentation des leçons, de manière juste et correcte ; et qui fournisse l'information nécessaire pour les diverses audiences auxquelles il est destiné.

#### **5. Compétences en matière de formation et de développement**

L'Inspecteur est capable de :

5.1. Discerner les domaines dans lesquels les enseignants bénéficieraient d'un développement professionnel plus poussé, et de mettre en œuvre et de fournir une formation appropriée et des possibilités de développement par le biais d'ateliers et d'autres moyens.

5.2. Offrir des sessions d'ateliers qui intéressent les enseignants et entraînent leur participation au processus d'apprentissage.

---

<sup>\*\*</sup> Se référer à la description des rôles des instructeurs sur les Ateliers dans ce manuel.

5.3. Offrir des sessions d'ateliers planifiées en vue d'aboutir à des résultats observables, nettement structurés, afin que les enseignants soient conscients du thème et de l'importance du contenu.

5.4. Offrir des ateliers bien organisés visant à faciliter le développement des Compétences de l'enseignant : en étayant le nouveau matériel et encourageant une participation active, ainsi que le stockage du matériel appris.

5.5. S'inspirer de la spécialité et de l'expérience des enseignants pour les ateliers et lors des visites d'observation (par exemple, en s'intéressant à leurs élèves et à leurs expériences en matière d'enseignement).

5.6. Adopter l'apprentissage par observation d'une variété de techniques et de méthodes d'enseignement efficaces, en mettant l'accent sur celles qui sont mentionnées dans le *Cadre de compétences des enseignants* et qui soutiennent les principes généraux de l'apprentissage des adultes.

5.7. Tirer parti de manière positive de l'état affectif des enseignants : en communiquant le respect, en créant un environnement chaleureux et encourageant les échanges au sein du groupe, ainsi que l'apprentissage par les pairs.

5.8. Employer des moyens systématiques et réguliers d'obtenir du feedback des enseignants sur l'utilité des ateliers en termes de forme et de contenu.

## **6. Compétences en matière de développement professionnel continu**

L'Inspecteur est capable de :

6.1. Évaluer ses besoins au regard de chaque domaine de compétences de l'inspecteur utilisant la réflexion, l'auto-évaluation et le feedback des enseignants.

6.2. Trouver et utiliser les ressources appropriées (matériels en ligne, collègues, séminaire, publications, etc.) pour améliorer ses connaissances et ses aptitudes professionnelles.

6.3. Établir des buts et des objectifs SMART et énoncer les stratégies qui permettront de les atteindre d'après l'auto-évaluation, en utilisant les Compétences de l'inspecteur (soit, remplir ce formulaire).

6.4. Tirer parti de la présence de collègues en Algérie et ailleurs : en tenant des réunions en face à face et en utilisant la technologie pour collaborer à la planification de sessions d'ateliers, et en développant des connaissances et des aptitudes professionnelles.

## **7. Aptitudes administratives**

L'Inspecteur est capable de :

7.1. Énoncer ses obligations juridiques et ses droits.

7.2. Gérer son temps afin d'atteindre ses buts et objectifs professionnels et d'être plus à même de faciliter l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles algériennes.

7.3. Respecter le protocole d'observation : garantir que les enseignants ont pris connaissance du programme en trois étapes et de ce qu'il faut attendre de chaque étape avant la visite.

7.4. À la suite de chaque visite d'inspection, fournir rapidement des rapports après observation complets, logiques à toutes les parties intéressées.

7.5. Faire en sorte que les matériels et l'information d'importance concernant les possibilités de développement professionnel — ateliers et visites d'observation — sont reçus par les enseignants dans des délais convenables.

7.6. Maintenir de manière précise des dossiers (notes, inscriptions), des ressources et une bonne communication, afin de pouvoir faire référence aux données antérieures, s'inspirer des ressources et collaborer avec des collègues.